



## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JANVIER 2015

Date de convocation du conseil municipal : le 23 décembre 2014

Présents : Yves GENEVOIS, Marc ARNAUD, Sylvie OLLIVIER, André BONSIGNORE, Jean-Luc BASSET, Marie-Claude CHANTELAUZE, Antoine GIEU, Pierre-Emmanuel JACQUEMET, Marianne MICHEL, Mikaël THOMAS et Nadine VERNEY

Absents ou excusés : -

Pouvoir : -

Secrétaire de séance : Monsieur Mikaël THOMAS

**Ce compte-rendu est également en ligne sur le site internet de la Commune :**

[www.mairie-de-vaujany.fr](http://www.mairie-de-vaujany.fr)

- Le Conseil approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> décembre 2014.
- Le Conseil accepte la mise en place d'un service instructeur pour les demandes d'urbanisme au sein de la Communauté de Communes de l'Oisans.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster des chapitres du budget communal par décision modificative n°1 sans incidence sur l'équilibre budgétaire.
- Le Conseil autorise le Maire à réajuster des chapitres du budget annexe Pôle Sports Loisirs par décision modificative n°2 sans incidence sur l'équilibre budgétaire.
- Le Conseil refuse d'accorder une remise gracieuse à la SARL Immobilière du RAZ concernant la majoration de la taxe d'urbanisme et de la redevance archéologique.
- Le Conseil accepte l'admission en non-valeur irrécouvrable de la Taxe Locale d'Équipement due par Monsieur et Madame HUTZON Alan dans le cadre du permis de construire n°PC 52706A1009.
- Le Conseil autorise le Maire à lancer un appel à candidature pour la gestion du chalet « Le Flumet » lieudit Pourchery pour une durée de 5 ans à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2015 et fixe le montant minimum de la redevance annuelle attendue à 23 147.20 € TTC.
- Le Conseil autorise le Maire à lancer un appel à candidature pour la gestion de la Résidence de tourisme Les Hauts de la Drayre bâtiments A et C, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2015 au 31 octobre 2017, et décide que le loyer mensuel sera de 5 693.53 € TTC.
- Le Conseil approuve la convention de cofinancement pour l'année 2015 à intervenir entre la Commune de Vaujany et la Mission Locale Alpes Sud Isère.
- Le Conseil approuve la clé de répartition 2014 des frais de fonctionnement de l'association Alpe d'Huez Grand Domaine Ski.
- Le Conseil approuve la convention avec le Bureau des Guides de l'Alpe d'Huez pour la mise à disposition d'un local situé Gare du téléphérique pour la saison d'hiver 2014/2015.
- Le Conseil approuve les modalités de partenariat pour l'organisation des Championnats du Monde de Hockey sur glace féminin 2015 et fixe le tarif de soutien des partenaires à 2 500.00 € HT.
- Le Conseil approuve la modification du tarif de vente des timbres au sein de la régie de recettes de l'Espace Patrimoine et de la Maison de la Faune.
- Le Conseil prend acte des excursions pour l'année 2015, fixe leurs tarifs, décide de la prise en charge d'une participation par la Commune.

- Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif pour la vente d'un Package « 25 ans de la station » dans la régie de recettes de l'Office municipal de tourisme.
- Le Conseil approuve l'intégration d'un nouveau tarif pour la location d'appartements lors des 25 ans de la station dans la régie de recettes des « Les Hauts de la Drayre ».
- Le Conseil approuve la prise en charge 2013/2014 par la Commune de Vaujany de la participation des parents aux frais de transport scolaire équivalent à 5% des frais, pour les enfants scolarisés dans l'un des établissements dont dépendent les familles domiciliées à Vaujany (École maternelle et primaire, collège, lycée).

Le Maire,

Yves GENEVOIS

